

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3766

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr

www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3766

REVISION DU SCOT DE LA PLAINE D'ESTREES : DEBAT COMPLEMENTAIRE SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L101-1 à L101-3, L103-2 à L103-7, L143-17 à L143-27 et R104-7 à R104-10, R141-1 à R143-16 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la CCPE en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Vu le SCOT de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées approuvé le 29 mai 2013 ;

Vu le bilan à 6 ans du SCOT validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 février 2023 prescrivant la révision du SCOT et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du projet de SCOT de la Plaine d'Estrées ;

Vu le second bilan du SCOT validé par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 juin 2026 ;

Considérant les orientations générales du PAS du SCOT présentées en annexe de la présente délibération,

Considérant la nécessité de compléter les orientations du PAS telles que présentées lors du premier débat du Conseil Communautaire en décembre 2024, afin de tenir compte des remarques formulées par les partenaires institutionnels associés à la révision du SCOT mais aussi de détailler davantage les trois axes de ce PAS :

- Axe 1 : Assurer un développement urbain maîtrisé et polarisé,
- Axe 2 : Accompagner et promouvoir les activités et équipements nécessaires aux habitants ;
- Axe 3 : Assurer les conditions d'habitabilité de la CCPE.

Considérant que chacun de ces trois axes se décline en grandes orientations détaillées dans le projet de PAS annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du débat complémentaire qui s'est tenu ce jour, sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT de la Plaine d'Estrées **et des remarques formulées ci-dessous** :

- Mme DECAMP et M. GUIBON reviennent sur l'inscription de cônes de vue dans les PLU et de l'impact paysager de certaines installations comme les antennes téléphoniques, les éoliennes, etc. Mme DECAMP souhaite savoir si le SCOT et le PLUiH permettront vraiment de protéger les espaces. Le SCOT fixe de grands principes qui seront ensuite traduits dans le PLUiH en fonction des attentes des élus. Ils pourront définir dans le PLUiH des dispositions comme par exemple : inscription de cônes de vue

inconstructibles dans le règlement graphique du PLUiH, règlement écrit des zones encadrant les possibilités de construire, ...

- Monsieur GUIBON s'interroge sur les corridors écologiques inscrits dans certains PLU et leur maintien dans le SCOT et le PLUiH. Il est prévu une Trame Verte et Bleue dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT en cours de révision (Evaluation Environnementale Stratégique en cours). Le DOO permettra, si les élus le souhaitent, de prioriser les espaces à protéger. Il s'agit ici d'une approche urbanistique pour éviter la fragmentation des milieux à une échelle plus grande que celle de la commune.
- Monsieur COUSIN trouve que les cultures listées dans le PAS du SCOT sont réductrices et ne reflètent pas la richesse du territoire à ce sujet. En effet, le territoire compte de nombreuses autres cultures comme les légumineuses, les oléoprotéagineux, les légumes de plein champs, ... Le PAS n'a pas vocation à réglementer les types de cultures sur le territoire et ne se veut pas exhaustif pour cette liste de cultures. Néanmoins, des compléments seront faits dans le corps du PAS à ce sujet.

PRECISE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;

ACTE que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pendant un mois ;

CHARGE Madame la Présidente d'adresser cette délibération à la Préfecture du Département de l'Oise.



Pour extrait conforme,

À Estrées-Saint-Denis,

Le 16 juin 2026

La Présidente


Sophie Mercier

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026



ID : 060-246000897-20260616-2026_06_3766B-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3767

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@ccu-plaine-estrees.com

www.ccu-plaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3767

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22 ;

Vu la délégation accordée à Mme la Présidente par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées n°2026-04-3717 du 14 avril 2026, complétée par la délibération n°2026-04-3729 du 14 avril 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par Mme la Présidente en vertu de cette délégation,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

PREND NOTE des décisions suivantes :

Bons de Commande :

Tiers	Objet	Montant TTC
Nord Contrôle A	ESSAI AU PENETROMETRE DYNAMIQUE INTERCONNEXION HEMEVILLERS	2406
CAP'OISE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES SERVICE PETITE ENFANCE	160,92
IPP IMPRIMERIE	FLYERS ET AFFICHES AUTORISATIONS D'URBANISME	80
VISION'TEXT	VETEMENTS DE TRAVAIL	533,80
MOSCIPAN	VIENNOISERIES REUNION DU 01 06 2026	56
MANUTAN	1 VESTIAIRE 3 COLONNES ET 1 VESTIAIRE 2 COLONNES	1001,04
INTERMARCHE	JUS CAFE PIQUE NIQUE	16
ACFM IMPRESSION	IMPRESSION COURRIER EN COULEUR	1254,74
FNCCR	FORMATION PFAC 05/11/2026	315
ACFM IMPRESSION	IMPRESSION COURRIERS ET ENVELOPPES AUGMENTATION DES TARIFS	716,86
ASSOCIATION INT	DISTRIBUTION DES COURRIERS : AUGMENTATION DES TARIFS	962,79
ASSOCIATION INT	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DISTRIBUTION COURRIER AUX ADMINISTRES	1685,21
CAFES TAINE	CAFE ET THE	341,07
FLUNCH	BUFFET DEJEUNATOIRE DANS LE CADRE DE LA SORTIE MAI A VELO	173,95
CAP'OISE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	252,53
CAP'OISE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES SERVICE TECHNIQUE	90,65

CAP'OISE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES SERVICE FINANCES	254,99
COLVER	TONTE PELOUSE SIEGE ET HALLE DES SPORTS	349
R3LIEF	MISE A JOUR DES GUIDES HORAIRES HOPLA	422,40
PICARDIE MEDIAS	MODIFICATION PLU CANLY INSERTION PRESSE PICARDIE MEDIAS ENQUETE PUBLIQUE	1354,88
LES ECHOS LE PA	MODIFICATION PLU CANLY INSERTION PRESSE PARISIEN ENQUETE PUBLIQUE	1381,08
IPP IMPRIMERIE	PANNEAUX HOPLA "PAUSE ESTIVALE" POUR ARRIERE DE BUS	149,40
FACTORIA HDF	ORDINATEUR PORTABLE POUR ANIMATRICE AGRICOLE ET COMPTABLE	3006
FACTORIA HDF	ORDINATEUR PORTABLE POUR COMPTABLE EAU ET ASSAINISSEMENT	1002
FACTORIA HDF	RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE (3 ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES)	7158
LEROY MERLIN	ROBINET WC ET FLEXIBLE DE ROBINET - DIVERS	50
CHOMETTE	ACHAT VAISSELLE EVENEMENTIEL	112,70
CAP'OISE	PAPIER A4	801,60
ILLICADO	CARTE CADEAU DEPART EN RETRAITE BENOIT VAN GELE	506,60
GROUPE MORAULT	AUTOCOLLANTS CONSIGNES BIODECHETS	186
JEANRAPHAEL BE	AUDIT DES VERSEMENTS DE PART COMMUNAUTAIRE ASSAINISSEMENT	11391,60
MOSCIPAN	REUNION CULTURE EPCI DE L'OISE ET DEPARTEMENT 09/06/2026	30
SOVAL	4 TAMPONS RUE DE L'ERMITAGE ESTREES SAINT DENIS	912
PHARMACIE SELLI	VACCIN SPIROLEPT POUR LE CONTROLEUR ASSAINISSEMENT	169,90
GARAGE MERCIER	REMPLACEMENT DE 2 PNEUS NISSAN LEAF EW108WT	315
SCP SILVERT - C	BORNAGE - RETABLISSEMENT D'UNE BORNE A RIVECOURT	588
CTAE	CONTRE VISITE NISSAN LEAF EW108WT	10
IPP IMPRIMERIE	IMPRESSION SUPPORTS COMMUNICATION HALTE- GARDERIE	135
MOSCIPAN	GOUGERES ET PAINS SUPRISES 30 04 2026	235
INTERMARCHE	COURSES POT DE DEPART EN RETRAITE + SUCRE, FILTRES A CAFE, VINAIGRE	109,92
COMPIEGNE PAYSA	RAMASSAGE BROYAGE DES BRANCHES SUITE ACCIDENT VEHICULE PASSAGE A NIVEAU ESD	300
CTAE	CONTROLE COMPLEMENTAIRE POLLUTION KANGOO DIESEL 670-ATA-60	40
ACFM IMPRESSION	IMPRESSION CARTES DE VISITE	63,60
DEGAUCHY	CREATION DALLES EN BETON POUR LES ABRIS BACS A ESD GRANDFRESNOY CHEVRIERES	7260
IPP IMPRIMERIE	IMPRESSION FLYERS CONSIGNES BIODECHETS	75
Saint-Gobain PA	DIAGNOSTICS CANALISATIONS	16560

LA MIE JULIE	100 MINI CROISSANTS ET 200 COOKIES JOURNEE DU 6 JUIN 2026 CAPFILAGRI	303,84
SODIMAX EXPLOIT	EAU 1.5L, EAU 1L, DESINFECTANT DU LINGE, SAVON MAINS, PANIERS, TOUR DE RANGEMENT	228,50
DECATHLON PRO	RETROVISEURS POUR VELOS EN LOCATION LONGUE DUREE	322,60
INDIGO	RECHARGE CARTE DE PARKING	45
WESCO	MODULES JEUX EXTERIEUR, PISCINE A BALLES, JEUX D'EVEIL, DRAPS	3576,19
DUQUESNOY FABRI	ACCOMPAGNEMENT SRAV - ECOLE D'ESTREES- SAINT-DENIS - CLASSE DE MME MARCQ - ELEVES DE CM1 / CM2	890

Marchés :

2026-SS-07 Diagnostic des voies communautaires sur le territoire de la CCPE	IMMERGIS	VOIRIES	9 550 € HT	06/05/2026
2026-SS-09 Réalisation de mission de maitrise d'œuvre portant sur des travaux de raccordement d'eau potable du hameau de la Montagne à Arsy	AREA	EAU POTABLE	21 778.75 € HT	12/05/2026

Décision :

D-2026-001 de virement de crédits n°1-2026 :

D'autoriser les virements de crédits suivants, à l'intérieur du chapitre 21- « Immobilisations corporelles » de la section d'investissement correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

Opération	Gestionnaires	Article source	Libellé	Montant
	FIN	21351	Installations générales des constructions - Bâtiments publics	79 300
	Chapitre 21		Total des mouvements de crédits opérés	79 300

Opération	Gestionnaires	Article cible	Libellé	Montant
	DEC	21351	Installations générales des constructions - Bâtiments publics	12 000
	DEC	2158	Autres installations matériels et outillages techniques	2 900
	DEC	2188	Immobilisations corporelles	64 400
	Chapitre 21		Total des mouvements de crédits opérés	79 300

D'autoriser les virements de crédits entre chapitres suivants : Section d'investissement du chapitre « 23 » « Immobilisations en cours » vers le chapitre « 21 » « Immobilisations corporelles » d'un montant de **30 000€** correspondant au détail des comptes à mouvementer suivants :

Opération	Gestionnaires	Article source	Libellé	Montant
AP 2019-04	PIST	238	Avances versées	30 000
		Chapitre 23	Montant total des mouvements de crédits opérés	30 000

Opération	Gestionnaires	Article cible	Libellé	Montant
AP 2019-04	PIST	2152	Installations de voiries	30 000
		Chapitre 21	Montant total des mouvements de crédits opérés	30 000

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente



[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3768

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@ccm3-ne-estrees.com
www.ccm3-ne-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3768

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22 ;

Vu la composition du bureau communautaire par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées n°2026-04-3718 du 14 avril 2026 ;

Vu la délégation accordée au bureau communautaire par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées n°2026-04-3728 du 14 avril 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le bureau communautaire en vertu de cette délégation,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND NOTE des décisions suivantes :

Séance du jeudi 4 juin 2026 :

Autorisation de signature de l'avenant n°2 du marché Ligne de bus et TCAD

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°2 au marché de ligne de bus et de transports collectifs à la demande ;

D'AUTORISER la Présidente à signer l'avenant n°2 au marché de la ligne de bus et transports collectifs à la demande et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Autorisation de signature des avenants à la consultation allotie portant sur des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Canly, Grandfresnoy et Francières

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 1, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Canly.

D'AUTORISER la Présidente à signer l'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 1, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Canly.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 2, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Grandfresnoy ;

D'AUTORISER la Présidente à signer l'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 2, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Grandfresnoy et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité a décidé :

D'APPROUVER le projet d'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 3, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Francières ;

D'AUTORISER la Présidente à signer l'avenant n°1 au marché n°2025-TA-18, Lot 3, Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Francières et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente




Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3769

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3769

CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE B - TECHNICIEN TERRITORIAL

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en matière de gestion des déchets et de prévention,

Considérant les objectifs fixés notamment dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),

Considérant la nécessité de structurer, développer et évaluer les actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets à destination des différents publics (scolaires, grand public, professionnels, partenaires),

Considérant l'évolution des missions actuellement exercées par un agent contractuel en qualité d'ambassadeur du tri, vers des fonctions incluant conception, coordination, suivi et évaluation des actions relevant de la catégorie B,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026 relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à raison de 35 heures hebdomadaires, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission sensibilisation et gestion de la collecte des déchets.

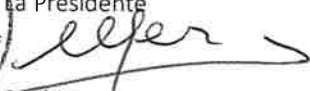
DIT que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. La rémunération sera fixée conformément à la grille indiciaire afférente au grade;

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget de la collectivité.



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente


Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3770

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-de.fr

www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Épineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3770

ADOPTION PREALABLE DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-8 du CGCT, applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment les dispositions prévues à l'article 106 ;

Vu la délibération n° 2022-09-3105 du 27 septembre 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget Principal et les budgets annexes de zone et fixant le mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57 ;

Vu la délibération n°2026-04-3717 du 14 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;

Vu le projet de règlement en annexe ;

Considérant qu'à chaque renouvellement de l'assemblée le règlement budgétaire et financier doit être de nouveau adopté avant la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement ;

Considérant la proposition de Madame la Vice-Présidente et après l'avoir entendue ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la collectivité tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente



[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 39

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3771

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@ccpe-19.com

www.ccpe-19.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER (absente au moment du vote), Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3771

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2023-11-3307 du 20 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) – Vague 3 en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
- Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 7 décembre 2023 ;
- Vu** la délibération n°2025-04-3564 en date du 8 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget principal (Bp) pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la délibération n°2026-03-3691 en date du 3 mars 2026 décidant de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation provisoire ;
- Vu** la délibération n°2026-03-3700 en date du 3 mars 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal (Bp) pour l'exercice 2026 intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;
- Vu** la note de synthèse de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal (Bp) de la Communauté de communes ;
- Vu** le CFU 2025 du budget principal (Bp) de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées ;
- Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant** que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT, le conseil communautaire se réunit sous la présidence de la vice-présidente en charge des finances, Madame la Présidente s'étant retirée au moment du vote ;
- Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;
- Considérant** le CFU 2025 du budget principal (Bp) présenté et résumé comme suit par la Vice-présidente en charge des finances :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 073 562.04	11 628 101.00	18 701 663.04
	Recettes réalisées	B	3 890 898.91	11 676 299.16	15 567 198.07
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 124 813.80	14 228 063.38	19 352 877.18

	Dépenses réalisées	E	1 923 359.73	11 607 517.64	13 530 877.37
	Restes à réaliser	F	391 704.31	0.00	391 704.31
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 967 539.18	68 781.52	2 036 320.70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 848 047.24	2 599 962.38	751 915.14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	G+H	119 491.94	2 668 743.90	2 788 235.84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-391 704.31	0.00	-391 704.31
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	G+H+I	-272 212.37	2 668 743.90	2 396 531.53

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (en l'absence de Mme la Présidente)

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal (Bp) ;

ARRETE les résultats définitifs 2025 du budget principal (Bp) tels que résumés ci-dessus ;

DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente

[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3772

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@ccpe-estrees.fr
www.ccpe-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3772

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n°2026-03-3691 en date du 3 mars 2026 décidant de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation provisoire ;

Vu la délibération n°2026-03-3700 en date du 3 mars 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal (Bp) pour l'exercice 2026 intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Après avoir adopté le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, les résultats se présentent comme suit :

	D	R	
Fonctionnement			
Exercice 2025	11 607 517,64	11 676 299,16	68 781,52
Report 2024 (002)		2 599 962,38	2 599 962,38
Résultat cumulé / Solde (A)	11 607 517,64	14 276 261,54	2 668 743,90
Investissement			
Exercice 2025	1 923 359,73	3 890 898,91	1 967 539,18
Report 2024 (001)	1 848 047,24		-1 848 047,24
Solde (B) = (001 à affecter en N+1)	3 771 406,97	3 890 898,91	119 491,94
RAR 2025 (C)	391 704,31	0,00	-391 704,31
Résultat cumulé / Solde (D) = (B+C) = (1068 à affecter si négatif)	4 163 111,28	3 890 898,91	-272 212,37
Besoin de financement affecté au 1068			272 212,37
Résultat de l'exercice 2025			2 036 320,70
Résultat de clôture de l'exercice 2025			2 788 235,84
Résultat cumulé (solde d'exécution 2025) = (A) +(D)			2 396 531,53

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter **272 212,37€ au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés** du budget primitif 2025 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE de reporter le surplus du résultat de fonctionnement de 2025, soit **2 396 531,53€**, au financement de la section de fonctionnement du budget principal du budget primitif 2026, sur la ligne **R002 excédent de fonctionnement reporté**.

DECIDE de reporter le surplus du résultat de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2026 pour un montant de **119 491,94€ (R001)**.

Pour extrait conforme,

À Estrées-Saint-Denis,

Le 16 juin 2026

La Présidente




Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3773

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr

www.ccolaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3773

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL «TRANSITION ECOLOGIQUE» 2026 – COMMUNE DE CHEVRIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2026-03-3698 en date du 3 mars 2026 approuvant la mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiement 2026 ;
Vu la délibération n°2026-03-3700 en date du 3 mars 2026 portant adoption du budget primitif du budget principal (Bp) pour l'exercice 2026 de la CCPE prévoyant les autorisations de dépenses correspondantes ;
Vu la délibération n°2026-03-3696 en date du 3 mars 2026 attribuant les fonds de concours « transition écologique » 2026 ;
Considérant la demande de fonds de concours « transition écologique » 2026 de la commune de Bailleul-le-Soc rapportée à 2 592,33€ au lieu du montant initial de 5 338€ suite à l'actualisation de leur demande initiale;
Considérant que sur cette base 2 745,67€ de crédits de paiement 2026 sur l'AP 2020-04 sont disponibles pour une nouvelle affectation dans le cadre de l'enveloppe initiale dédiée à ce fonds;
Considérant la demande exceptionnelle de la commune de Chevrières du 30 avril 2026 ;
Considérant la présentation de la Vice-Présidente et après l'avoir entendue ;
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 39 POUR et 1 CONTRE (*Stanislas BARTHELEMY*),

DECIDE d'accepter la demande exceptionnelle de fonds de concours « Transition écologique » 2026 de la commune de Chevrières conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNE BENEFICIAIRE	PROJET	PLAFOND 2026 DU FDC POUR LA COMMUNE	MONTANT DU PROJET HT	MONTANT PARTICIPATION demandée 2026	PART CCPE	MONTANT ATTRIBUE 2026	Autres participations partenaires	Reste à charge de la commune	% Reste à charge de la commune
Chevrières	Remplacement d'une porte de sécurité de la salle municipale isolée	6 704,00 €	4 255,27	2 127,63	50,00%	2 127,63		2 127,64	50,00%
TOTAL		6 704,00 €	4 255,27 €	2 127,63 €		2 127,63 €	- €	2 127,64 €	

DECIDE d'affecter les crédits de paiement de l'AP 2020-04 prévus initialement dans le cadre du budget primitif 2026 pour la commune de Bailleul-le-Soc non mobilisés, à hauteur de 2 127,63€ à la commune de Chevrières pour le projet ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'arrêté de fonds de concours entre la commune de Chevrières et la CCPE pour ce projet.



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente
[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3774

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-oe.fr
www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3774

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS-MOBILITES 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-03-3701 du 03 mars 2026 approuvant le Budget primitif 2026 du budget annexe Transports-Mobilités ;

Considérant la proposition de la Vice-Présidente et après l'avoir entendue ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 38 POUR et 2 ABSTENTIONS (Sébastien HARLE D'OPHOVE et Mathieu LAGET),

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe Transports-Mobilités 2026 telle que présentée ci-après conformément à l'annexe 1 reprenant les ajustements équilibrés suivants et la mise à jour des AP/CP 2026 telle que figurant en annexe 2 ;

ARTICLES	INTITULES	BP 2026	DM 1	BP+DM 1	Commentaires
FONCTIONNEMENT					
011 - Charges à caractère général					
6132	Locations immobilières	- €	7 500,00 €	7 500,00 €	Location stockage Station VLS de Chevrières
61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers autres	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	Réfection marquage au sol Zébras abîmés - Arrêts de bus Hop'là
6237	Publications	18 000,00 €	- 10 000,00 €	8 000,00 €	Transferts aux comptes 6132 et 61528
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 000,00 €	- €	18 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
21 - Immobilisations corporelles					
2141	Construction sur sol d'autrui - Bâtiments	1 197 120,34 €	- 32 781,00 €	1 164 339,34 €	Hors AP 2019-08 - Montant nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2026 - Transferts aux comptes 2145 et 2148
2145	Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements	- €	12 781,00 €	12 781,00 €	Abri vélos gare de Chevrières
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	1 700,00 €	20 000,00 €	21 700,00 €	AP 2019-08 - Station Vélos Libre Services - Dévoilement de la canalisation d'eau potable sous la future station de Chevrières
2184	Mobilier	3 300,00 €	- 2 100,00 €	1 200,00 €	Transfert au compte 2188
2188	Autres	1 500,00 €	2 100,00 €	3 600,00 €	Panneaux d'information renforcés sur les stations VLS
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 203 620,34 €	- €	1 203 620,34 €	



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente

Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3775

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-oe.fr

www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3775
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et suivants,

Vu les statuts de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées,

Vu l'obligation de présentation d'un rapport annuel retraçant l'activité de la communauté de communes,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2025 de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

PRÉCISE que ce rapport sera transmis aux maires des communes membres afin d'être présenté à leur conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur.

DIT que le rapport sera tenu à la disposition du public.

AUTORISE la diffusion dudit rapport par la communauté de communes à ses partenaires.

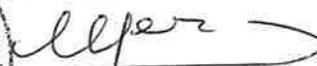
Pour extrait conforme,

À Estrées-Saint-Denis,

Le 16 juin 2026

La Présidente




Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3776

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@sc-pe.fr

www.ecolaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3776

MISE EN PLACE DE LA GRATUITÉ DES COMPOSTEURS SOUS CONDITION DE PARTICIPATION A UN ATELIER DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

Vu l'article L.5211-10 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

Vu l'arrêt du Président n°436 du 8 juillet 2015 portant création d'une régie de recettes ;

Vu la décision du Président en date du 9 août 2016 portant modification de la régie de recettes ;

Vu le règlement de collecte en vigueur validé en conseil communautaire le 3 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2023-10-3287 relative à la fixation des tarifs de vente des composteurs et bio-seaux

Vu l'avis favorable de la Commission *Transition écologique, économie circulaire et politiques énergétiques* en date du jeudi 4 juin 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente en charge de la Transition écologique, économie circulaire et énergie ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rendre gratuits les composteurs et les bio-seaux sous réserve de la participation à un atelier de sensibilisation au compostage organisé par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;

PRECISE qu'une seule dotation gratuite (un composteur et un bio-seau) pourra être attribuée par foyer ;

PRECISE que les composteurs continueront d'être vendus aux tarifs en vigueur pour les usagers ne souhaitant pas participer à un atelier ou en cas de remplacement ;

PREVOIT qu'un bilan de cette opération sera présenté ultérieurement au Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente



Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

van WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3777

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3777

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SMTCO POUR L'EXPLOITATION ET
L'AMELIORATION DES SERVICES HOPLA LE BUS ET HOPLA LA NAVETTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan de Mobilité Rurale,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (loi LOM),

Vu la délibération n°2021-09-2950 du 21 septembre 2021, relative à la validation du scénario de réseau de transport,

Vu la délibération n°2021-12-2986 du 15 décembre 2021, relative au tracé de la ligne de bus régulière,

Vu la délibération n°2023-11-3310 du 20 novembre 2023, relative à l'adoption du règlement intérieur de la ligne de bus et du TCAD zonal d'Hoplà,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DEMANDE à Madame la Présidente de solliciter des subventions dont les montants correspondent aux dépenses prévisionnelles de l'année 2026, auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise pour l'exploitation de la ligne de bus Hoplà et de la navette Hoplà,

AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents, pour l'année 2026, s'y référant.

Pour extrait conforme,

À Estrées-Saint-Denis,

Le 16 juin 2026

La Présidente



[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3778

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@ccpe-estrées.com
www.ccpe-estrées.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3778

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE D'ESTREES-SAINT-DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-36 à L.153-44, L.104-1 à L.104-3 ; R.104-12, R.104-33 à R.104-36, portant sur la procédure de modification du PLU ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la CCPE en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Estrées-Saint-Denis, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2018 et modifié via une Déclaration de Projet Valant mise en Compatibilité du PLU approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 7 février 2023, et notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les pièces réglementaires (emplacements réservés et règlement graphique) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2023 prescrivant la procédure de modification n°1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis ;

Vu l'avis conforme favorable de la MRAE en date du 10 décembre 2024 sur l'examen au cas par cas « ad hoc » réalisé par la CCPE sur la procédure de modification n°1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2025 confirmant la décision de la MRAE ne soumettant pas à évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du PLU ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 juin 2026 ;

Considérant la nécessité d'apporter les ajustements suivants au contenu de la modification n°1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis :

1/ À la pièce n°3 du dossier (Orientations d'Aménagement et de Programmation) :

- préciser que le nombre de logements pourra aller jusqu'à 80 logements (au lieu de 80 logements environ),
- ajouter la possibilité de réaliser des maisons accolées,
- assouplir le principe d'alignement du bâti sur l'avenue de Flandres (possibilité d'un mur venant à l'alignement sur l'emprise publique).

2/ À la pièce n°4a du dossier (Règlement écrit) :

- à l'article 6 du règlement de la zone UR, ajouter que le principe d'alignement sur la voie publique identifié au schéma des OAP peut être assuré par une clôture minérale ;
- à l'article 11 du règlement de la zone UR, ajouter que sur le secteur constructible donnant sur l'avenue de Flandres, les dispositions prévues aux OAP (pièce n°3 du dossier) sont à respecter.

Considérant que le dossier de modification n° 1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-43 du Code de l'Urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir pris connaissance des dispositions de la modification n° 1 du PLU et étant rappelé que le dossier de modification n° 1 du PLU prêt à être approuvé a

été mis à disposition des membres du Conseil Communautaire conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la modification n° 1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

DIT que la modification n° 1 du PLU d'Estrées-Saint-Denis sera tenue à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et à la Mairie d'Estrées-Saint-Denis, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat.

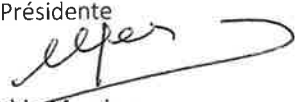
ACTE que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pendant 1 mois, que le dossier approuvé sera versé sur le géoportail de l'urbanisme et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département de l'Oise.

RAPPELLE que cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme.

CHARGE Madame la Présidente d'adresser cette délibération à la Préfecture du Département de l'Oise.



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente


Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3779

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothee REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3779

**APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES 2025 – BUDGETS
ANNEXES BaEP ET BaCOSPAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu les articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et notamment son article 52 ;

Considérant que les rapports transmis par les délégataires SAUR et SUEZ rendent compte de l'activité des services délégués pour l'année 2025 en eau potable et en assainissement ;

Considérant qu'ils présentent les éléments financiers ainsi que les indicateurs de performance et de qualité du service ;

Considérant qu'ils permettent à l'assemblée délibérante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

Considérant qu'il y a lieu pour l'assemblée de se prononcer sur ces documents.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports annuels des délégataires 2025 des sociétés SAUR et SUEZ pour le service eau potable et assainissement

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026

La Présidente



[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3780

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-ee.fr

www.plaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3780

**APPROBATION DU BILAN FINANCIER DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA
PRECONFIGURATION D'UNE FILIERE CHANVRE PROTECTRICE DE LA RESSOURCE EN
EAU, ET VALIDATION DU MONTANT A APPELER DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU LIANCOURTOIS POUR LE PROJET SUR LA PERIODE 2024-2025
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REGIONAL CAPFILAGRI**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive d'une Entente intercommunale pour le portage du projet de préfiguration d'une filière chanvre, et son avenant de prolongation ;

Considérant les dépenses réalisées par la CCPE et la subvention versée par la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif CapFilAgri ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, pour la période allant de septembre 2024 à décembre 2025, les éléments du bilan financier de l'Entente Intercommunale pour la préfiguration d'une filière chanvre ;

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » pour cette première moitié du projet CapFilAgri pour un montant de 3 889,21€ HT ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à l'émission du titre de recette correspondant, à destination de la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente

Sophie Mercier
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3781

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h - 12 h et 14 h - 17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccplaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3781

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION DES ETUDES D'AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-11-3651 du 4 novembre 2025 approuvant la stratégie de préservation de la ressource en eau sur la CCPE,

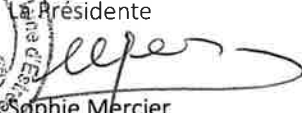
Considérant la nécessité d'élaborer des études de délimitation des aires d'alimentation des captages et de leurs vulnérabilités pour les captages classés sensibles au titre du SDAGE Seine Normandie ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'élaboration des études de délimitation des aires d'alimentation des captages et de leurs vulnérabilités ;

S'ENGAGE à réaliser ces études selon les principes de la charte pour la qualité.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente

Sophie Mercier



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3782

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr

www.cc-laine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3782

**MISE EN PLACE D'UN CONSEIL TECHNIQUE AGRICOLE VISANT A AMELIORER LA
QUALITE DE L'EAU AUX CAPTAGES DE LA CCPE, DE LABRUYERE (CCLVD) ET DE
SACY-LE-GRAND**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-11-3651 du 04 novembre 2025 approuvant la stratégie de préservation de la ressource en eau sur la CCPE,

Considérant le projet d'un conseil technique agricole axé « qualité de l'eau » sur les aires d'alimentation des captages de la CCPE, de Labruyère et Sacy-le-Grand,

Considérant le projet de création d'une entente intercommunale pour la préservation de la qualité de l'eau avec la CCLVD et Sacy-le-Grand, amenant la prise en charge financière par la CCPE de 50% du projet estimé à 15 000€ HT par an pendant 3 ans pour l'accompagnement des agriculteurs présents sur les AAC ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le projet de conseil technique agricole ;

S'ENGAGE à rémunérer les prestations qui seront réalisées par le prestataire choisi pour le conseil et l'accompagnement technique des agriculteurs ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente



[Signature]
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3783

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr

www.ccolaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3783

**REALISATION D'UN DIAGNOSTIC FONCIER ET ELABORATION D'UNE STRATEGIE
FONCIERE VISANT A PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE DE LA CCPE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-11-3651 du 4 novembre 2025 approuvant la stratégie de préservation de la ressource en eau sur la CCPE,

Considérant le projet de réalisation d'un diagnostic foncier et d'élaboration d'une stratégie foncière visant à protéger la ressource en eau souterraine de la CCPE, estimé à 60 000€ HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant ce projet ;

S'ENGAGE à rémunérer les prestations qui seront réalisées par le prestataire retenu ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026

La Présidente



Sophie Mercier
Sophie Mercier

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3784

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@plaine-estrees.com

www.s2lo.fr/plaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevrières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevrières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3784

**CONSTITUTION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ET D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU, SUR LES AIRES
D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA PLAINE D'ESTREES ET DE
LARUYERE/SACY-LE-GRAND**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de « Convention constitutive d'une entente intercommunale pour la protection de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages de la Plaine d'Estrées et de Labruyère/Sacy-le-Grand » ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » du 26 mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2026 ;

Vu la délibération de la commune de Sacy-le-Grand du 16/06/2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'une Entente intercommunale et d'un groupement de commandes entre la CCLVD, la CCPE et Sacy-le-Grand, pour la réalisation mutualisée de projets sur les aires d'alimentation de leurs captages, visant à protéger et améliorer la qualité de la ressource en eau souterraine ;

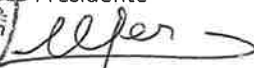
APPROUVE le choix de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées en qualité de coordonnateur du groupement de commande ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention constitutive de l'Entente intercommunale pour ce projet et les documents s'y rapportant ;

DÉSIGNE Mme Sophie MERCIER, Mme Anne-Sophie VECTEN et Mme Violaine PIERRE pour représenter la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées au sein de la Conférence de l'Entente ;

DÉSIGNE, le cas échéant, comme représentants suppléants : M. Lionel GUIBON, M. Francis MONFAUCON et Mme Laurence HOUYVET

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026
La Présidente

Sophie Mercier



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 16 juin 2026

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 34
Votants : 40

Date de convocation

9 juin 2026

Secrétaire de séance

Ivan WASYLYZYN

Délibération

2026-06-3785

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43

contact@cc-pe.fr
www.ccpaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 9 juin 2026, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Alain GLAYSE (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Christelle RISCHARD et Jean-Baptiste ALARD (commune de Chevières), Maxime DUCHENE (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSSEMBOURG (commune d'Epineuse), Francis MONFAUCON, Laurence HOUYVET, Benoit COUSIN, Dorothée REGNIEZ et Edith ZORZATO (commune d'Estrées-Saint-Denis), Alain FABIS (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Marie-Christine GODON et Vanessa BOUVARD (commune de Grandfresnoy), François CREPY (commune de Hémévillers), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Yohan THAYE (commune de Le Fayel), Violaine PIERRE, Stanislas BARTHELEMY et Sébastien HARLE D'OPHOVE (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Mathieu LAGET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Jacky LOSEILLE et Martine LEBRAT (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Françoise DEBEAUPUIS (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Laurent VERVEL (commune de Chevières), Myriane ROUSSET et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Michaël MICHOT (commune de Houdancourt), Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

Pouvoirs :

Laurent VERVEL	à	Christelle RISCHARD
Myriane ROUSSET	à	Edith ZORZATO
Christophe DESAILLY	à	Francis MONFAUCON
Anne-Sophie VECTEN	à	Alain FABIS
Michaël MICHOT	à	Sandrine ROSE
Patrick GREVIN	à	François CREPY

DÉLIBÉRATION N°2026-06-3785

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE (CT) OISE-ARONDE
2026 – 2031**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport présenté par le Vice-Président ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 juin 2026 ;

Considérant la nécessité d'engager une démarche proactive de préservation de la ressource en eau, en cohérence avec les objectifs du XIIe programme ;

Considérant les actions pour lesquelles la CCPE se porte maître d'ouvrage, à savoir

- Fiche 1.8. Animation PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU
- Fiche 1.15. Actions de communication / sensibilisation auprès des élus, scolaires et administrés du territoire
- Fiche 3.16. Créer un groupe de progrès et d'échanges techniques entre pairs, centré sur l'eau
- Fiche 3.17. Étudier les opportunités de développement d'une filière BNI type miscanthus
- Fiche 3.18. Réalisation d'études d'aire d'alimentation de captages
- Fiche 3.19. Réseau de suivi reliquats d'azote début drainage
- Fiche 3.20. Réaliser un diagnostic du foncier pour définir une stratégie foncière adaptée au territoire
- Fiche 3.21. Suivi renforcé de la qualité d'eau

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Contrat de Territoire Oise-Aronde 2026 – 2031 ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat et tous les documents et conventions en découlant ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie les subventions, au taux le meilleur, et à signer toutes les pièces relatives aux opérations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 16 juin 2026



Présidente

Sophie Mercier